

L'entrée principale  
du lycée



Flyer réalisé par les  
Terminales CAP  
APR et ATMFC



Nos équipements  
informatiques



Projet des CAP APR  
Agent Polyvalent de  
Restauration



# ULIS

## Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

# Lycée des Métiers Martin Bret

Allée du Parc  
04100 MANOSQUE

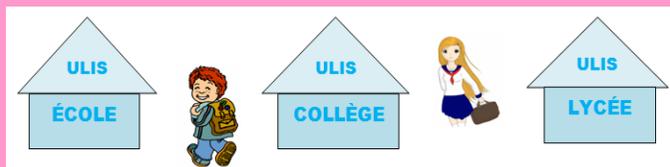
Téléphone 04 92 70 78 40

Email :  
[ce.0040011r@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0040011r@ac-aix-marseille.fr)

Web :  
[www.lyc-bret.ac-aix-marseille.fr](http://www.lyc-bret.ac-aix-marseille.fr)

# Quoi ?

L'ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) se trouve :



L'ULIS LYCÉE peut accueillir 10 à 12 élèves de 16 à 20 ans sortant de classes spécialisées (ULIS collège, SEGPA ou 3<sup>ème</sup>).

# Pourquoi ?

L'ULIS accueille des élèves en situation de handicap :

- ✚ Troubles de concentration,
- ✚ Troubles de mémorisation,
- ✚ Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie
- ✚ Dysorthographe...,
- ✚ Trisomie,
- ✚ Autisme,
- ✚ Retard mental,
- ✚ Troubles de la fonction cognitive,
- ✚ Psychotique,
- ✚ Déficient sensoriel ou moteur.

# Scolarité ?

**Principe de « l'école inclusive »**

## AFFECTATION

L'élève est inscrit dans une CLASSE DE RÉFÉRENCE qu'il aura choisie au préalable, selon les mini stages qu'il peut effectuer à Martin Bret quand il est en 3<sup>ème</sup> et selon ses choix d'orientation dans le cadre de son projet professionnel.

## REGROUPEMENT

L'élève bénéficie d'une ou deux heures de cours dans le dispositif ULIS afin de :

- ✚ soutenir ses apprentissages,
- ✚ développer sa communication (exemple, lors d'un entretien d'embauche...),
- ✚ bénéficier d'une pédagogie adaptée,
- ✚ parfaire son projet professionnel,
- ✚ préparer son entrée sur le marché du travail adapté ou ordinaire.

# PPS ?

Le Plan Personnalisé de Scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité :

- ✚ les activités de l'assistant accompagnant l'élève dans les cours (prise de notes...),
- ✚ l'utilisation d'un matériel pédagogique,
- ✚ les aménagements pédagogiques.

# Stages en entreprise ?

Les stages en entreprise sont obligatoires et font partie du cursus pour obtenir un diplôme :

- ✚ En CAP : de 12 à 16 semaines sur 2 ans,
- ✚ En BAP PRO : 22 semaines sur 3 ans.

Ils peuvent se dérouler en milieu ordinaire ou adapté.

# Après l'ULIS ?

Certains élèves peuvent obtenir un CAP ou un BAC PRO et d'autres un LIVRET de COMPÉTENCES.

Il est conseillé de faire une demande de RQTH "Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés" afin de faciliter son intégration sur le marché du travail.

# L'emploi du temps ?

L'élève suit l'emploi du temps de sa classe de référence. Il est aménagé par la responsable de l'ULIS afin d'inclure les heures de regroupement dans le dispositif ULIS. Il est totalement adapté selon le type de handicap, la progression de l'élève, ses difficultés et ses compétences.

